

Réf : DCM/2016/n°20/5.5/02.03/8

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	27

Date de la convocation : 19-02-2016
Date de l'affichage : 25-02-2016

OBJET :

**INFORMATIONS DES DECISIONS
PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR**

RAPPORTEUR : LE MAIRE

SEANCE DU 02 MARS 2016

L'an deux mille seize,
Le DEUX MARS à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

P. Cathala à P. Mauméjean

F. Labarussias à C. Bonato

A. Bonnet à G. Ber

Absent : Amandine JACINTO – Michel LEBLANC

Secrétaire de séance : Nathalie THEODOSE

Le Conseil Municipal :

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

- 2016/18 qui autorise le Maire à signer une convention d'occupation des locaux du Cinéma Marcel Pagnol pour une durée de deux ans, renouvelable par tacite reconduction, au profit de l'Association Grand Ecran Pour Tous.
- 2016/19 qui autorise le Maire à signer une convention d'occupation précaire du logement situé au 1^{er} étage au 10 rue Louis Blanc jusqu'au 27 février 2016, pour un agent communal rencontrant une situation personnelle difficile et dont la demande de logement social est en cours d'examen par les services compétents.
- 2016/20 qui attribue à M. et Mme BONNET Jean Michel une concession cinéraire dans le columbarium, pour une durée de 30 ans moyennant la somme de 700 €.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 03-03-2016

- date d'affichage : 03-03-2016